



Brève du SNUipp n°60



EXERCICE DE SECURITE CIVILE ...

La coupe est pleine madame la Directrice académique !

Comme à chaque fin d'année scolaire, les enseignant-es voient leur agenda déborder :

- bilans scolaires à finaliser,
- préparations de l'organisation de la rentrée 2016,
- projet d'école,
- conseil d'école,
- fête d'école,
- sortie de fin d'année
- ...

Le cadre des 108 heures a explosé depuis fort longtemps... !

Ajouter un nouvel exercice « intrusion-attentat » (et sa préparation, et son débriefing) à la longue liste des dossiers à traiter est tout simplement **impossible** !

Le SNUipp-FSU 21 demande le report de l'exercice à la rentrée prochaine – voir lettre à la DASEN ci-jointe.

SCOLARISATION DES MOINS DE TROIS ANS - RAPPEL Ne transformons pas nos écoles en batteries d'élevage !

La DASEN a annoncé en CTSD qu'elle encourageait la scolarisation des moins de trois ans auprès des municipalités et de la CAF. Sans en parler directement aux écoles concernées, elle place de fait certaines d'entre elles dans la difficulté : pas de conditions favorables pour l'accueil reconnu spécifique pour cette classe d'âge.

La DASEN estime que si les moyennes d'effectifs ne s'élèvent pas à 30 élèves par classe en maternelle, les conditions d'accueil seraient favorables aux moins de trois ans ! Inacceptable ! Les programmes recommandent de prendre en compte la spécificité des enfants de 2 ans, comment le faire si les conditions et les moyens ne sont pas présents ?

Le SNUipp-FSU 21 appelle les équipes à juger par elles-mêmes de la pertinence de l'accueil des moins de trois ans. La bienveillance doit être primordiale, l'objectif est bien de réussir une première scolarisation !

Contact : 03.80.73.57.17
Adresse : 45 rue Parmentier
21000 DIJON
Mail : snu21@snuipp.fr

Permanences du lundi au
vendredi de 9h à 17h.
Mercredi : permanence
téléphonique ou sur rendez-vous.

Site du SNUipp21 : <http://21.snuipp.fr>
de la FSU 21 : <http://sd21.fsu.fr>
Sites nationaux : FSU : <http://www.fsu.fr>
SNUipp : <http://www.snuipp.fr>